

# COMITE NATIONAL D'ENTENTE

des associations patriotiques et du monde combattant

Le Président

Paris, le 9 mai 2019

MM. Bastien LACHAUD et Christophe LEJEUNE  
Membres de la commission  
de la Défense Nationale et des Forces Armées  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

Messieurs les députés,

Le Comité National d'Entente (CNE) a été créé voici plus de 40 ans et représente aujourd'hui quelque 50 associations du « *Monde combattant* » et regroupe en son sein, aussi bien des anciens combattants et leurs familles, que des personnels en activité et de nombreux civils sympathisants, ce qui constitue une communauté d'environ 1.500.000 personnes. Régi uniquement par la bonne volonté des associations qui en sont membre, ce Comité voit sa présidence traditionnellement assurée par le Président de La Saint-Cyrienne, que je suis.

Ayant eu connaissance de la mission d'information sur « *l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées* », j'ai l'honneur, au nom du CNE, de vous faire part de la synthèse des observations que ce rapport a suscitées en son sein.

Trois raisons expliquent cet intérêt et justifient la prise de position du Comité :

- notre appartenance à la communauté militaire fait qu'il est solidaire de ce qui touche, directement ou non, aux forces armées ;
- les premières mesures concernant la féminisation, comme celles contre les discriminations, ont été prises alors qu'une grande majorité d'entre nous était en activité, et, pour certains, en poste de responsabilité ;
- enfin, le monde combattant peut se targuer d'avoir un regard, à la fois vécu et serein sur les traditions, qui semblent avoir largement accaparé les débats à l'Assemblée...

En outre, tout en rejetant vigoureusement des comportements qui ne peuvent être considérés comme des traditions, l'ancienneté des membres du comité leur permet aussi d'exprimer un sentiment de confiance et d'avoir un regard indulgent sur les jeunes générations, notamment celles qui, sans être militaires, rêvent d'embrasser la carrière militaire ; car la sélection initiale, la formation reçue en école, l'expérience acquise au contact de la troupe et sans oublier la responsabilité familiale font évoluer la mentalité de ces quelques jeunes gens ; ces facteurs permettent aujourd'hui à la France de s'enorgueillir de posséder un corps d'officiers de grande qualité, comme le prouvent leurs engagements fréquents en opérations extérieures et sur le territoire national.

Quoique attaché au maintien des manifestations de cohésion lors des fêtes d'armes ou d'unités et Compte tenu des débats occasionnés au sujet des « saints patrons » dans les Armées, à l'occasion de la présentation du rapport au sein même de l'Assemblée nationale, comme ultérieurement dans les médias, le CNE a voulu se situer en dehors de ce débat oral, indispensable à toute République digne de ce nom, pour aborder d'autres champs essentiels.

Enfin, on a pu noter que les lycées militaires prenaient une place importante dans votre rapport, puisqu'un article de *Libération* à leur sujet semble en être à l'origine. Et comme ils dépendent en partie de l'Education Nationale, j'ai profité d'un entretien avec son ministre pour évoquer ce sujet ; il m'a encouragé à vous répondre pour éviter, une fois encore, qu'une majorité soit qualifiée de silencieuse ! Je me suis permis toutefois de prendre volontairement des délais pour vous faire parvenir cette réponse, pour éviter d'entrer dans une polémique éventuelle.

*Croyez bien qu'en vous écrivant, nous ne pourrions qu'un seul but, celui qui nous a animés tout au long de nos carrières respectives, et savoir servir notre pays, la France !*

*Bien fidèlement.*

Le Général d'armée (2s) Bruno DARY

Copie du courrier adressée à :

- Madame Florence PARLY, Ministre des Armées
- Monsieur Jean-Marie BLANQUER, Ministre de l'Education nationale
- Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées
- Général d'armée François LECOINTRE, Chef d'état-major des Armées
- Général d'armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de Terre
- Amiral Christophe PRAZUCK, Chef d'état-major de la Marine
- Général d'armée aérienne Philippe LAVIGNE, Chef d'état-major de l'armée de l'Air
- Général d'armée Richard LIZUREY, Directeur général de la Gendarmerie nationale
- Amiral Bertrand ROGEL, Chef d'état-major particulier de la Présidence de la République
- Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Président de la commission de la défense nationale et des forces armées
- Monsieur Christian CAMBON, Président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

## **Observations du Comité National d'Entente (CNE) sur le Rapport d'information parlementaire**

Sans remettre en cause la bonne foi de la Commission, ce rapport pêche sur trois points essentiels : une analyse partielle et donc partielle ; une approche que l'on peut qualifier d'idéologique et qui confond notamment féminisation et féminisme ; un ensemble de propositions qui, pour la plupart, paraissent peu recevables par leur manque de pertinence.

### **Une analyse partielle et partielle**

La lecture du rapport montre qu'aucun régiment de l'armée de Terre n'a été rencontré et donc écouté, alors que c'est certainement dans cette armée que la féminisation constituait un vrai challenge et a été menée avec beaucoup de discernement : en effet, la diversité des situations, la nécessaire promiscuité de toute collectivité, le cadre de l'entraînement et surtout les contraintes et la durée de tout engagement opérationnel sont autant de raisons, qui, d'une part, ont été judicieusement prises en compte par la hiérarchie de l'armée de Terre et, d'autre part, notablement occultées par la commission.

Aucune spécificité d'armées, sauf celle de la Gendarmerie, n'a été notée, alors que chaque armée, par sa nature, possède un regard différent sur ses infrastructures ; or chacun sait que leur nature, leur organisation et leur utilisation sont dimensionnantes pour appréhender la question de la féminisation, voire d'éventuelles discriminations: pour l'armée de Terre et ses régiments, le quartier est avant tout un lieu de vie, le soir en particulier, l'entraînement s'effectuant sur le terrain, et donc à l'extérieur ; pour l'armée de l'Air, la base est avant tout un lieu de travail, la grande majorité du personnel vivant à l'extérieur de celle-ci ; quant à la Marine, vie et travail se passent sur le même lieu, le bâtiment, et sont donc intimement mêlés !

Une dimension a été complètement occultée, la « fraternité d'armes », qui dépasse la simple cohésion et qui a été heureusement rappelée par un député. En effet, le succès des armées engagées en opérations, repose pour une large part sur cette fraternité, forgée au fil des jours et de l'entraînement, ce qui suppose que l'intérêt collectif, passe avant l'intérêt individuel et que les devoirs passent avant les droits ! Et pour aller plus loin dans cette réflexion, on peut ajouter que les Armées, en raison de leur mission « extraordinaire », n'ont pas vocation à accueillir n'importe quel candidat, avec ses particularités, qu'il s'agisse d'un handicap, qu'il soit porteur du virus VIH, végétarien ou autres ! La cohésion de la communauté militaire, ainsi que la défense du pays et de sa population priment sur la spécificité de certaines minorités, aussi respectables soient-elles.

Et puis, comme souvent quand on aborde les questions de féminisation, le rapport s'arrête aux seuls pourcentages, et affirme « qu'il n'existe plus aucune limite à l'emploi des femmes dans les forces armées, sauf dans la Légion étrangère », sans chercher à aller plus loin ; sont évités ainsi de souligner les avantages majeurs de la féminisation, apportés par la diversité des origines, facteurs d'ouverture, d'enrichissement, de complémentarité et d'humanité ; et sont également passées sous silence les contraintes inhérentes, dues au métier militaire, comme la résistance physique indispensables aux armes de contact, la promiscuité de la vie commune liée à toute collectivité et indispensable quand elle est militaire, et – n'ayons pas peur des mots et de la réalité - la libido pour ceux qui sont engagés en opérations extérieures durant plusieurs mois.

### **Une étude empreinte d'idéologie**

La féminisation est présentée comme une fin en soi, alors qu'elle n'est qu'un moyen, parmi d'autres, pour permettre aux armées de remplir leurs missions ; sinon, la recherche de la mixité se transforme en une idéologie féministe, qui, comme toute idéologie, est sans limites : par exemple, quand il est écrit que « le désir de parentalité n'est pas le propre des femmes », il n'est pas dit que « la maternité, quant à elle, reste toujours le propre des femmes ! » De même, les rapporteurs n'ont pas cru bon de reprendre une remarque des officiers-mariniers embarqués à bord des SNLE, dont les épouses apprécient moyennement de voir leurs maris, désormais enfermés durant plus de deux mois, avec des femmes à bord... Dès lors que la féminisation est regardée comme un moyen, on comprend aisément que certaines formations sont largement féminisées et d'autres beaucoup moins !

Le regard porté sur le monde religieux manque totalement de discernement et relève plus de l'athéisme que d'une saine laïcité ; si la République a tenu à conserver au sein des Armées des aumôniers relevant des quatre cultes - qui sont rémunérés pour la plupart d'entre eux - c'est qu'elle admet parfaitement la dimension religieuse dans le cadre du service, sans pour autant faire de prosélytisme. Comme l'a écrit magistralement un des héros de la Grande Guerre, le général Dubail : « Quand on envoie des hommes risquer leur vie, on ne peut les empêcher de croire qu'il y a une vie après la mort ! » Et, pour avoir accueilli personnellement durant 5 ans et près d'une centaine de fois aux Invalides, en ma qualité de Gouverneur militaire de Paris, des familles endeuillées par la disparition d'un être cher, *mort pour la France*, pas une seule d'entre elles, toutes religions confondues, n'a refusé le moment de recueillement qui leur était proposé dans la cathédrale des Soldats.... Et comme le précise le site du culte musulman, « on peut estimer que la création des aumôneries militaires consacre ainsi le fait religieux comme objet institutionnel, en lui octroyant une légitimité administrative, juridique et statutaire ».

De plus, quand il est suggéré de faire appel à des organismes hors Défense pour aider à lutter contre d'éventuelles discriminations, sont alors cités SOS Homophobie, FLAG et la LICRA, associations dont personne ne peut nier la tendance politique affichée, ce qui est particulièrement malvenu dans un monde qui doit rester en dehors de ce champ politique.

Enfin, évoquer un article du journal « *Libération* », comme étant à l'origine de cette enquête et de ce rapport parlementaire, ne fait que confirmer cette orientation politique ; or tout le monde connaît la tendance affichée de ce journal et sa dimension antimilitariste ; à cet égard, en ma qualité de Président de La Saint-Cyrienne, j'avais d'ailleurs écrit par deux fois à Laurent Joffrin en 2018, mais je n'ai pas eu de réponse.

### **Des propositions sans réels fondements**

En raison de cette analyse partielle et d'une approche idéologique, il n'est pas étonnant de s'apercevoir que beaucoup de propositions s'avèrent infondées ou irrecevables.

La 1<sup>o</sup> proposition concerne la féminisation de la Légion étrangère : on peut se demander d'où provient cette proposition, alors que personne n'a rencontré le général qui la commande et que personne ne s'est déplacé dans l'un de ses régiments ; la Légion est un modèle unique d'intégration qui fait l'honneur de la France et que beaucoup de pays nous envient ; il serait souhaitable qu'au moins un membre de la Commission aille découvrir cette institution et sa structure d'accueil spécifique, avant de porter le moindre jugement.

Dans la proposition 41, il est demandé que les élèves qui « refusent de parler aux femmes soient exclus des concours aux grandes écoles militaires » ! Mais que devient alors l'égalité de tous les citoyens devant les concours de la fonction publique ?

Quant à la proposition 23, demandant d'adapter la FOST - et donc la dissuasion nucléaire - à la prise en compte de femmes dans les équipages. Il n'est pas sûr que cet argument pèse bien lourd dans les questions hautement plus sensibles traitant de la dissuasion.

La proposition 34 concernant des rations végétariennes montre qu'aucun membre de la Commission ne s'est rendu un jour sur un théâtre d'opérations, pour y étudier la complexité de la logistique et mesurer le coût de toute filière spécifique surtout quand elle n'est pas justifiée.

En conclusion, plutôt que de créer de nouvelles commissions, comme l'*Ombudsman*, pour « créer des problèmes là où il n'y en a pas », il serait judicieux d'abord de faire confiance à la hiérarchie militaire, qui a toujours su veiller à former ses cadres sur la manière de commander et sur le « regard » que tout chef doit porter à ses subordonnés. Un commandement de proximité, qui se veut avant tout attentif, reste la meilleure prévention contre tout abus possible ! Car, au lieu de se focaliser sur quelques problèmes ponctuels et de les exacerber, il serait plus opportun de regarder la manière dont ils ont été réglés par le commandement, car, là comme dans de nombreux domaines, l'institution militaire apparaît comme en avance sur la société civile !

### **Associations signataires du courrier**

- ACORAM (Association Centrale des Officiers de Réserve de l'Armée de Mer)
- ACUF (Association des Combattants de l'Armée Française)
- AET (Association Enfants de Troupe)
- Amis de la Gendarmerie
- ANAPI (Association Nationale des Anciens Prisonniers et Internés déportés d'Indochine)
- ANCM (Association Nationale des Commissaires de la Marine)
- ANCORRE « Ceux de Cherchell »
- ANML (Association Nationale Maréchal Lyautey)
- ANOCR (Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite)
- ANORI (Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie)
- ASAF (Association de Soutien à l'Armée Française)
- DPLV (Association des Décorés de la Légion d'Honneur au Péril de leur vie)
- FNA (Fédération Nationale de l'Artillerie)
- FNAOM-ACTDM (Fédération Nationale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants TDM)
- FNAP (Fédération Nationale des Associations Parachutistes)
- FNBMIG (Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre)
- FNG (Fédération Nationale du Génie)
- FNT (Fédération Nationale du Train)
- FRATERNELLE MILITAIRE
- FSALE (Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère)
- LE TREFLE (Elèves et anciens élèves de l'Ecole des Officiers de Gendarmerie)
- Saumur ANORABC (Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée Blindée)
- SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire)
- UBFT « Les Gueules Cassées »
- UNAALAT (Union Nationale des Associations de l'ALAT)
- UNABCC (Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie Chars)
- UNC (Union Nationale des Combattants)
- UNOR (Union Nationale des Officiers de Réserve)
- UNP (Union Nationale des Parachutistes)
- UNSOR (Union nationale des Sous-officiers en retraite et les Sous-officiers réunis)
- La Saint-Cyrienne (association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Spéciale Militaire)